

LA FORMATION EST AU CENTRE DU PROGRAMME PORTÉ PAR LA LISTE FIER D'ÊTRE EXPERT- COMPTABLE, POURQUOI ?



CÉCILE DE SAINT-MICHEL

Cécile de SAINT-MICHEL : la formation est la pierre angulaire de notre profession, elle est incontournable. Ce sujet est en lien direct avec la pénurie de collaborateurs que connaissent tous les cabinets dans tous les territoires. Personne n'est épargné et nous devons apporter des réponses concrètes à ce sujet qui pèse sur nos confrères.

Jacques MAUREAU : Les nouvelles technologies et l'automatisation bouleversent l'organisation de nos cabinets et de nouveaux talents sont nécessaires. Il y a un virage à prendre et le Conseil Supérieur doit tracer le chemin à emprunter.

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL SUPÉRIEUR OU LES CONSEILS RÉGIONAUX PEUVENT FAIRE ?

Jacques MAUREAU : Pour le moment, les libéraux sont les laissés-pour-compte sur l'enjeu de la formation. Le CSOEC doit donner aux professionnels les moyens d'arrêter le turn-over incessant qui existe dans les cabinets et permettre de baisser la pression qui pèse sur les épaules des experts-comptables. Cela passera par la création d'une école de la profession pour adapter au mieux les cursus de formation initiale et continue avec les besoins en collaborateurs de nos cabinets.

Cécile de SAINT-MICHEL : Il faut proposer des formations innovantes, par exemple en créant des formations de Data Scientists pour experts-comptables. Il faut inventer et voir plus loin pour proposer aux professionnels les solutions de demain. A Paris, nous sommes passés des paroles aux actes en mettant au point des formations innovantes en termes de pédagogie afin d'apporter à nos collaborateurs des compétences complémentaires, notamment dans l'accompagnement du chef d'entreprise. Nous avons également signé des partenariats avec de Grandes Ecoles (HEC et Université DAUPHINE) pour mettre en place des formations diplômantes à destination des experts-comptables mais surtout nous avons massivement investi dans l'ACE, un CFA qui est désormais l'école de la profession en région parisienne.

LORSQU'ON PARLE DE FORMATION, ON PENSE IMMÉDIATEMENT AU STAGE DU DEC. COMMENT L'AMÉLIORER ?

Jacques MAUREAU : encore faudrait-il avoir des stagiaires demain dans nos cabinets ! L'IFEC, qui a dirigé le CSOEC pendant les 4 dernières années, a accompagné la loi PACTE qui, avec le relèvement des seuils et la fin de la séparation de l'audit et du conseil, va empêcher les libéraux d'accueillir les stagiaires. Les cabinets libéraux ne pourront plus offrir les heures de stage en CAC. C'est le monde de demain imaginé par les élus d'hier. Nous proposerons des solutions pour que tous les cabinets libéraux puissent accueillir des stagiaires au besoin en mutualisant nos ressources.

Cécile de SAINT-MICHEL : Nous sommes experts-comptables et fiers de l'être ! Notre diplôme est reconnu et nous prenons l'engagement d'en préserver la qualité et la rigueur. Il convient d'améliorer les conditions de réalisation du stage, afin que les compétences de nos futurs collaborateurs correspondent mieux aux besoins des cabinets. Pour cela, il faut repenser le cursus que suivent les stagiaires pendant les 3 ans, l'adapter aux enjeux nouveaux et rendre nos stagiaires beaucoup plus acteurs de leur formation. Le contenu des enseignements du stage DEC relève de la compétence de la profession. Il convient enfin de s'en saisir !



JACQUES MAUREAU

Cécile de SAINT MICHEL, présidente de l'ASFOREF, l'institut de formation de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Jacques MAUREAU, ancien membre du CSOEC, ancien président du CROEC Rhône-Alpes, ancien président du CREF, l'institut de formation régional de Rhône Alpes, président de la commission formation de la fédération nationale ECF